

Le Grand Paris Express trace au sud

La concertation de la ligne rouge sud du Grand Paris Express va commencer ce jeudi 13 septembre par une première réunion à Arcueil. Vingt autres suivront jusqu'au 15 novembre. Donc, si vous habitez le long de cette future ligne qui ira de Pont-de-Sèvres à Noisy-Champs, et qui se présente comme ça...



Grand Paris Express, ligne rouge sud

Vous pouvez aller vous renseigner, et trouver les dates des réunions publiques sur le site dédié à ce tronçon (<http://www.lignerougesud.fr/>).

Rejeton de l'ex-Orbival, pour lequel les élus du Val-de-Marne militèrent main dans la main pendant des années, cette ligne sud en rocade a bénéficié de ce travail de préparation. Résultat : c'est la plus avancée du réseau Grand Paris Express. A la fin de l'année, elle pourra être soumise à enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique et véritable entrée dans le dur. Les premiers travaux de dérivation des réseaux doivent avoir lieu fin 2013 pour une mise en service fin 2018.

La Société du Grand Paris aurait pu se contenter d'un site web pour assurer la concertation : elle a préféré déployer les grands moyens, avec la farandole de réunions publiques, 600.000 dépliant, un site dédié, une présence sur les réseaux sociaux.

Fidèle à sa méthode, Etienne Guyot, président du directoire de la SGP, veut « *montrer que cela avance* ». Il se défend d'« *appréhender le sujet de cette concertation comme un moyen de pression sur le gouvernement* ». Mais la SGP, qui est toujours dans l'attente de l'arbitrage sur le milliard de la dotation en capital qu'elle attend, a intérêt à ne pas disparaître du paysage mental de Bercy.

Les 33 kilomètres de la ligne rouge sud coûteront 5 milliard d'euros d'investissement, auxquels il faut rajouter 270 millions d'acquisitions foncières et 275 millions de matériel roulant. L'apport de la dotation en capital doit permettre au maître d'ouvrage d'emprunter dans de bonnes conditions. « *Nous verrons s'il y a dotation en capital ou s'il faut avoir davantage recours à l'emprunt, et plus tôt*, explique Etienne Guyot, fataliste. *Le montant de l'emprunt peut être recalibré en fonction de la dotation en capital* ».

A la SGP, on affirme n'avoir de gros besoins de trésorerie qu'à partir de 2015. « *Dans la loi de finances 2013, nous n'avons besoin de rien* », dit Didier Bense, son directeur. Mais la SGP espère bien voir sa dotation figurer dans le budget triennal 2013-2018 de l'Etat, qui fixe les plafonds de dépenses par politiques publiques.



GRAND PARIS EXPRESS
LE MÉTRO DU GRAND PARIS



LE MOT DU GARANT



Le Réseau de Transport Public du Grand Paris a fait l'objet d'un débat public historique organisé par la Commission Nationale du Débat Public de septembre 2010 à janvier 2011. Débat auquel j'ai activement participé.

Depuis ce débat public, la Société du Grand Paris évolue dans le cadre d'une concertation continue et a régulièrement informé la Commission Nationale du Débat Public des modalités d'information et de participation du public mises en œuvre.

Aujourd'hui, le projet entre dans une nouvelle phase d'échange avec le grand public pour le tronçon sud de la Ligne Rouge compris entre Pont de Sèvres et Noisy – Champs. Phase de concertation, pour laquelle la Société du Grand Paris a sollicité, auprès de la CNDP, la nomination d'un garant indépendant, mission que je vais remplir pendant cette période.

En tant que garant de cette concertation publique, ma mission s'articule de la manière suivante :

En amont de la concertation :

- veiller à la qualité et à la sincérité des informations diffusées ;
- m'assurer des dispositions prises pour la bonne diffusion des informations ;

Durant les réunions publiques :

- favoriser l'expression du public et la possibilité d'exprimer ses observations et propositions ;
- m'assurer de la transparence et de la qualité des réponses apportées ;

En fin de concertation :

- rédiger un rapport remis à la CNDP qui sera rendu public et joint avec le bilan de la concertation du maître d'ouvrage au dossier de l'enquête publique.

En toute indépendance, je veillerai donc au bon déroulement de cette concertation et au respect de la participation du public.

Henri Watissée,
garant de la concertation publique,
nommé par la Commission Nationale du Débat Public